

COMPTÉ RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE  
THORIGNE FOUILLARD

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VILLARET Caroline

Mardi 16 novembre  
2021

*Affichage :*

Du mercredi 1<sup>er</sup>  
décembre 2021 au  
mardi 1<sup>er</sup> février 2022

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel, Mme MAHÉO Aude ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, M. STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, M. VAN CAUWELAERT Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent

Mme Marlène PEROT est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 16 novembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**130-2021 - Administration générale : Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2021**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021.

### **131-2021 - Administration générale : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti sur terrain propre cadastré section BC N°111-115-116, sis Chemin de Tizé, d'une superficie de 865 m<sup>2</sup>, au prix de 217 000,00 €.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti sur terrain propre cadastré section BC N°112-115-116, sis Chemin de Tizé, d'une superficie de 811 m<sup>2</sup>, au prix de 210 000,00 €.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti sur terrain propre cadastré section BC N°113-115-116, sis Chemin de Tizé, d'une superficie de 789 m<sup>2</sup>, au prix de 168 000,00 €.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti sur terrain propre cadastré section BC N°114-115-116, sis Chemin de Tizé, d'une superficie de 1101 m<sup>2</sup>, au prix de 276 500,00 €.

**Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire.**

### **132-2021 - Solidarité : Avenant au dispositif Sortir ! Mesure Coup de pouce et gouvernance**

Rapporteur : Julie DEGUILLARD

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal :**

- **VALIDENT** l'avenant au dispositif Sortir ! pour intégrer le projet Coup de pouce,
- **VALIDENT** la participation de la commune à la gouvernance du dispositif.

### **133-2021 - Vie culturelle et associative : Photofolie / attribution de prix**

Rapporteur : Laetitia TORTELIER

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal :**

- **ATTRIBUENT** les prix suivants et leurs récompenses aux lauréats de l'édition 2021 de Photofolie :
  - **Prix noir et blanc** à Jean-Charles Devigne ,demeurant à Orgères, 100 € pour sa série « Enfance ».
  - **Prix couleur** à Brigitte Viterbe, demeurant à Rennes, 100 € pour sa série « De rouille et de bois : Quelmer ».
  - **Prix créativité** à Michel Gireaud, demeurant à Bréteil, 100 € pour sa série « Lumière ».
  - **Prix technique** à Christophe Hervé, demeurant à Hédé-Bazouges, 100 € pour sa série « Miroir de fumée d'encens ».
  - **Prix débutant** à Justine Renault , demeurant à Chevaigné, 100 € pour sa série « Vitre ou reflet ? ».
  - **Prix du public** à Claude Bez, demeurant à Vern sur Seiche, 100 € pour sa série « Sans masque...brise-lames de Saint-Malo ».

### **134-2021 - Enfance Jeunesse : Revalorisation des quotients familiaux**

Rapporteur : Julie DEGUILLARD

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal :**

- **VALIDENT** la revalorisation des quotients familiaux.

**135-2021 - Marchés publics : Attribution des lots 1 et 3 – Ateliers de la Morinais**

Rapporteurs : Gaël LEFEUVRE / Gérard RAOUL

Après en avoir délibéré à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal :

- **ATTRIBUENT** le marché public aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 813 850,25 € HT,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer le marché public et tout document s'y rapportant.

**136-2021 - Présentation du rapport d'activités de l'Eau du Bassin Rennais**

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de l'Eau du Bassin rennais.

**137-2021 - Présentation du rapport d'activités de Rennes Métropole**

Rapporteurs : Gaël LEFEUVRE & les adjoints

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de Rennes Métropole.

**138-2021 - Vœu ASSIA**

Rapporteur : Julie DEGUILLARD

Après en avoir délibéré à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal :

- **DEMANDENT** à ce que le « risque dépendance » bénéficie d'une recette affectée issue de la solidarité nationale,
- **DEMANDENT** à ce que les rapports « Libault et Vachey », commandés par les ministres concernés, soient traduits, au plus vite, dans la loi sous l'étude et la responsabilité des parlementaires.

La séance est levée à 21 H 59.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en mairie, le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

